

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 073-217303064-20210930-21_09_097-DE

Bergier
Levaillant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
VAL
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration FALCOZ Corine)

Madame Corine FALCOZ est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-09-097

Objet : Approbation des tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons 2021/2022

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France dans le cadre de son contrat de délégation de service public (DSP) pour la saison d'hiver 2021/2022 et la saison d'été 2022 ont été adressés en mairie pour approbation.

Ils demeurent inchangés par rapport à l'année précédente.

	Hiver 2021/2022 Repas inclus	Été 2022 Repas inclus
Matin 9h00-12h00	33 €	33 €
Après-midi 13h30-17h00	34 €	34 €
Matin et repas 9h00-13h00	52 €	52 €
Journée 9h00-17h30	77 €	77 €
Repas et accueil skieur 12h00-14h00 relais assuré par les moniteurs ESI	24 €	

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 073-217303064-20210930-21_09_097-DE



Matin 9h00-12h00 - Forfait 6 jours	165 €	
Matin 9h00-12h00 - Forfait 5 jours		148 €
Après-midi 13h30-17h00 - Forfait 6 jours	170 €	
Après-midi 13h30-17h00 - Forfait 5 jours		153 €
Matin et repas 9h00-13h00 - Forfait 6 jours	260 €	
Matin et repas 9h00-13h00 - Forfait 5 jours		234 €
Journée 9h00-17h30 - Forfait 6 jours	385 €	
Journée 9h00-17h30 - Forfait 5 jours		347 €
Repas et accueil skieur 12h00-14h00 - Forfait 6 jours	118 €	

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Après présentation de ceux-ci, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 23 septembre 2021,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ d'approuver les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France pour la saison d'hiver 2021/2022 et la saison d'été 2022, tels que présentés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Valloire, le 01/10/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

